

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 SEPTEMBRE 2017**

=====

Date de convocation : 28.08.2017

Date d'affichage : 28.08.2017

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31

Le 5 SEPTEMBRE 2017 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. BAZIN Christophe, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, M. VIEL Bernard, M. MALLE Hervé, Mme LECORDIER Marylène, Mme CANIOU Brigitte, Mme MALACH Frédérique, M. DESMASURES Jean-Claude, M. DANGUY Sébastien, M. DUCHEMIN Sébastien, M. SEGUIN Emmanuel, Mme HAMEL Manuella, M. JEHENNE Adrien, Mme FOURMENTIN Francine, M. GIROULT David, M. LEPERDRIEL Christian, M. SURVILLE Claude, Mme GIROULT Odile, M. JOSEPH Franck, Mme JACQUELINE Nathalie, Mme LECLUSE Martine, M. VALLEE Christophe, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. NICOLLE Noël.

Absents excusés : Mme HERVIEU Maryanick, Mme HARDEL Nadine, Mme BESNIER Cynthia, M. BRARD Jean-Marie, M. LECHAPELAYS Florent.

Absent : M. MARTIN Clément,

Procurations : Mme HERVIEU Maryanick à M. BAZIN Christophe, Mme HARDEL Nadine à M. JOSEPH Franck, Mme BESNIER Cynthia à M. SEGUIN Emmanuel, M. BRARD Jean-Marie à M. LEPERDRIEL Christian.

Secrétaire de séance : Mme HAMEL Manuella.

=====

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à ses Collègues d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Marcel LEROUX, Maire-Adjoint, disparu assez brutalement le 3 août 2017. Marcel LEROUX a œuvré de nombreuses années pour la Commune de SOURDEVAL avec beaucoup de dévouement.

Compte rendu des réunions du Conseil municipal des 14 et 30 juin 2017

Les comptes rendus des réunions des 14 et 30 juin 2017 n'appellent aucune observation.

Installation de M. Noël NICOLLE en qualité de Conseiller municipal

(Délibération 2017.09.01)

Suite au décès de M. Marcel LEROUX, c'est M. Noël NICOLLE qui est appelé à siéger au Conseil municipal. Il est installé ce jour dans ses fonctions.

Délibération sur le nombre d'Adjoints (Délibération 2017.09.02)

Suite au décès de M. Marcel LEROUX, il est proposé de fixer le nombre d'Adjoints de la Commune nouvelle à 8 (au lieu de 9). Les fonctions et les délégations précédemment attribuées à M. LEROUX seront réparties entre les autres Adjoints comme suit :

- Travaux de voirie et bâtiments : M. Hervé MALLE
- Urbanisme, assainissement : M. Bernard VIEL
- Agriculture : M. Christophe BAZIN
- Environnement et fleurissement : Jacqueline SAUVE

Avec bien entendu la possibilité de se suppléer les uns les autres en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Conseil municipal donne son accord pour fixer à 8 le nombre d'Adjoints.

Indemnité de M. Hervé MALLE (Délibération 2017.09.03)

Du fait de la charge de travail plus importante qui va être confiée à M. Hervé MALLE dans le cadre de sa délégation aux travaux, il est proposé de majorer son indemnité d'adjoint pour la porter à 8 % de l'indice brut 1015 soit un montant mensuel de 353.94 € brut (barème au 01.02.2017).

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Renouvellement du bail avec Orange pour l'antenne de VENGEONS
(Délibération 2017.09.04)

M. BAZIN explique que la Sté ORANGE demande le renouvellement du bail du terrain de 65 m² situé près de la Mairie de VENGEONS où sont installés les équipements techniques de téléphonie mobile.

Ce bail serait d'une durée de 12 ans et le loyer est fixé à la somme annuelle de 1 786 €, avec une augmentation annuelle de 1 % (le montant du loyer 2016-2017 était de 1 785.62 €).

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à l'unanimité à signer ce bail.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal (Délibération 2017.09.05)

Affectation d'un poste d'Adjoint technique temps complet

Monsieur Kévin EURY a bénéficié pendant 3 années d'un contrat d'avenir. Ce contrat s'est terminé le 31 août 2017.

Mme LAURENT explique que M. EURY avait été embauché en remplacement de M. Jean-Louis SPITZA et qu'il avait bénéficié d'un contrat d'avenir avec l'objectif de pérenniser son emploi s'il donnait satisfaction.

Compte tenu des besoins du service et de ses qualités professionnelles, M. Kévin EURY a été affecté au 1^{er} septembre 2017 sur un poste d'Adjoint technique à temps complet vacant.

Création d'un poste d'Adjoint technique 29/35^{ème}

Mme Noëlle BOITTIN, Cuisinière, a fait valoir ses droits à la retraite au 31 août 2017.

Les horaires de travail de ce service ont été revus et, pour remplacer Mme BOITTIN, il est proposé de créer un poste d'Adjoint technique 29/35^{ème}, poste qui sera occupé par Mme Laurence LECONTE.

Modification d'un poste d'Adjoint technique 22/35^{ème} (au lieu de 24.5/35^{ème})

Le poste précédemment occupé par Mme Laurence LECONTE pour l'aide à la cantine scolaire, le ménage du restaurant scolaire du Groupe scolaire André Bruno, serait occupé par Mme Sandrine GERVIS pour un temps hebdomadaire de 22 heures (contre 24.5 heures précédemment).

Le Conseil municipal, invité à délibérer sur ces modifications du tableau des effectifs du personnel communal, donne son accord à l'unanimité.

Tarifs des entrées des spectacles de la saison culturelle (Délibération 2017.09.06)

Mme LAURENT présente la programmation de la saison culturelle qui a été préparée par la Commission de la Culture, le choix ayant été fait de proposer une offre assez diversifiée de spectacles :

- Samedi 16 septembre 2017 à 17h00 à l'église de VENGEONS : Concert de musique de chambre avec l'Orchestre régional de Normandie.
- Vendredi 20 octobre 2017 à 15h00 et 20h30 à la salle du Rex : Concert « Myster Darius » avec le groupe Olifan.
- Dimanche 12 novembre 2017 à 14h30 à la salle du Rex : Pièce de théâtre « le café des sports » avec la Compagnie Malo Théâtre.
- Dimanche 4 février 2018 à 15h00 à la salle du Rex : Arnaud LAMURÉ chante BRASSENS.
- Jeudi 29 mars 2018 à 14h30 à la salle du Rex : Théâtre spécial 3^{ème} Age « les pieds dans le tapis » avec la Compagnie Sara Veyron.
- En mai 2018 à la salle du Rex : Atelier théâtre du Lycée Robert de MORTAIN.

La commission de la culture propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des entrées des spectacles de la saison culturelle (sauf cinéma) comme suit :

- Adultes : 5 €
- Scolaires : 3 €
- Demandeurs d'emploi : 3 €
- Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans pour l'ensemble des spectacles (moins de 4 ans pour les spectacles plus spécialement destinés aux enfants).

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité.

La création d'une régie de recettes est nécessaire pour l'encaissement de ces entrées.

Mme LAURENT précise que le budget global de cette saison culturelle est d'environ 9 000 € (soit 0.26 % du budget global de fonctionnement de la Commune), montant qui comprend les cachets, déplacements et repas des artistes, les frais de publicité et la SACEM.

C'est une première expérience avec une programmation de cette envergure et Mme LAURENT sollicite les idées de tous pour la mise en place de la prochaine saison culturelle.

Mme MALACH trouve que le flyer de présentation est très « sympa ». Mme LAURENT confirme qu'il est très bien reçu par les personnes qu'elle a rencontrées lors de la distribution.

Mme LAURENT remercie le Conseil municipal pour la confiance accordée à la Commission de la Culture pour cette organisation.

Décisions modificatives (Délibération 2017.09.07)

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les modifications budgétaires pour :

- la participation à verser au SDEM pour la maintenance de l'éclairage public,
- la reprise des restes à réaliser de la Communauté de Communes du Mortainais concernant la sécurisation des points d'arrêts de transport scolaire,
- les travaux à réaliser dans les logements des écoles,
- la modification d'un compte d'imputation d'une subvention

Section de fonctionnement :

Dépenses :	Cpte 615232	Entretien et réparation de réseaux	- 18 000.00
	Cpte 6554	Participation aux organismes de regroupement	+ 20 000.00
	Cpte 023	Virement à la section d'investissement	+ 14 271.30

Recettes :	Cpte 74121	Dotation de solidarité rurale	+ 16 271.30
------------	------------	-------------------------------	-------------

Section d'investissement :

Dépenses :	Cpte 2152	Installations de voirie (RAR de la CdC)	+ 11 271.30
	Cpte 2313 - 352	Immobilisations en cours - constructions Logements des écoles	+ 3 000.00
Recettes :	Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 14 271.30
	Cpte 1331	DETR (subvention transférable)	- 27 150.60
	Cpte 1341	DETR (subvention non transférable)	+ 27 150.60

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Admission en non valeur - Assainissement (Délibération 2017.09.08)

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte d'admettre en non valeur des créances irrécouvrables sur le service de l'Assainissement pour un montant total de 149.40 € H.T. soit 164.34 € TTC.

Présentation du réseau de visiteurs bénévoles à domicile

Mme SAUVE explique qu'elle travaille sur le projet de mise en place d'un réseau de visiteurs bénévoles à domicile depuis plusieurs mois avec le C.C.A.S., le C.L.I.C. du Mortainais et la Commission communale des Affaires sociales. Ce projet fait suite à une demande exprimée lors de l'enquête auprès des personnes âgées.

En effet, certaines personnes âgées reçoivent la visite de leur famille ou de voisins et amis, mais certaines ne reçoivent aucune visite. Le réseau s'adresse en particulier à ces personnes isolées.

Le lancement du réseau aura lieu le lundi 25 septembre 2017 à 9h30 à la Salle Jean Rouzeaux. Ce réseau a pris le nom de « un brin de causerie ».

« Un brin de causerie », c'est une rencontre à domicile entre une personne isolée et un visiteur bénévole pour passer un moment convivial, créer du lien, en toute discrétion et confidentialité.

Une charte a été élaborée, ainsi que des fiches de renseignements pour les visiteurs bénévoles et les personnes visitées. Mme SAUVE assurera le rôle de coordinatrice pour mettre en relation les visiteurs et visités en fonction des souhaits de chacun.

Cette charte et ces fiches de renseignements ont été validées par le C.C.A.S. et un flyer est en cours de réalisation. La distribution de ce flyer sera assurée par les Aides à domicile, le réseau de bénévoles, la Maison des services publics, les Mairies ...

Questions diverses

M. DESMASURES signale que certains panneaux de signalisation en agglomération ont besoin d'être lavés.

M. JEHENNE demande dans quel délai sera réalisé le Lotissement CALANDOT car il craint que l'on perde des candidats à la construction du fait de l'absence de terrains constructibles. M. le Maire pense que le projet pourrait être finalisé en octobre – novembre.

M. le Maire invite les Collègues concernés à participer aux prochaines réunions de commissions :

- le 7 septembre à 10h30 : Commission urbanisme (P.L.U.I.),
- le 12 septembre à 20h30 : Commission des travaux,
- le 13 septembre à 20h30 : Commission sports et loisirs,

et invite tout le Conseil municipal pour les manifestations suivantes :

- le 14 septembre à 18h00 : remise des prix du concours des maisons fleuries,
- le 27 septembre à 18h00 : départ en retraite de Mme Noëlle BOITTIN.

A propos du concours des maisons fleuries, Mme SAUVE précise qu'il y a eu quelques changements. Les personnes qui étaient primées depuis plusieurs années ont été placées « hors concours » pour permettre à d'autres personnes d'accéder à un 1^{er} prix.

Mme SAUVE demande à ses Collègues de ne pas hésiter à signaler des maisons bien fleuries que le Jury n'aurait pas repérées.

Mme MALACH demande quels sont les retours sur les cabanes du Camping. Mme JARDIN explique que cela fonctionne très bien et que nous avons beaucoup de compliments. Elles sont louées aussi bien par les randonneurs que par des familles à l'occasion de mariages, d'anniversaires, ou encore par les familles des résidents des Colombes. Mme LAURENT ajoute que les locataires sont très respectueux de ces équipements. Mme JARDIN précise que des draps jetables sont mis à disposition des personnes qui n'auraient pas leurs propres draps. Une porte ouverte sera prochainement organisée.

M. JEHENNE invite ses Collègues à participer au forum des sections du COS qui aura lieu ce samedi 9 septembre de 10h00 à 16h00 au COSEC.

La Secrétaire de séance,
Manuella HAMEL.